

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un le dix-sept décembre à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : Mr ADAM Jérémy, Mr CAPT Bruno, Mme CARRE Annick, Mr DA CUNHA Jean-Emmanuel, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr GRELET Remy, Mme HOFFMANN Noémie, Mme LELOUP Sylvie, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent excusés : Mr JACQUINET Benoît, Mme SONGY Catherine, Mr WALGRAEVE Alexandre.

Mr Benoît JACQUINET a donné pouvoir à Mr Gilbert PERNET,  
Mr Alexandre WALGRAEVE a donné pouvoir à Mr Jérémy ADAM.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Jérémy ADAM est désignée pour remplir cette fonction.

### **RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS (CAC) :**

Mr Jacques JESSON, Président de la Communauté d'Agglo, est venu présenter au conseil municipal le rapport d'activités 2020 de la CAC qui est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Puis, il est question du pacte financier et fiscal. Mr Jesson indique qu'il n'y aura pas d'augmentation des impôts en 2022 et que la masse salariale sera maîtrisée.

### **REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL :**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la réunion du 26 novembre 2021 il avait été décidé de verser une indemnité aux contractuels recrutés pour les centres de loisirs et d'en fixer le montant annuel ainsi que la périodicité.

Dans un deuxième temps, Mr le Maire avait demandé au conseil municipal de réfléchir sur la réduction des primes dans le cas de congé maladie ordinaire.

Après délibération, le conseil municipal par 12 voix pour et 2 abstentions décide de conserver le maintien des primes lors des congés de maladie ordinaire au même titre que le salaire (soit 3 mois à taux plein et à partir du 3<sup>ème</sup> mois, si le congé maladie est prolongé, à demi-traitement.)

### **RECRUTEMENT DU PERSONNEL SAISONNIER POUR LES CENTES DE LOISIRS :**

#### **Le conseil Municipal, DECIDE :**

De recruter des agents contractuels : dans le grade d'Animateur, dans le grade d'Adjoint d'Animation Principal 2<sup>ème</sup> classe, dans le grade d'adjoint d'animation et dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié

- à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois **allant du 01 Janvier au 31 Décembre 2022.**

### **ADHESION A LA MISSION RGPD (Régime Général de la Protection des Données) DU CENTRE DE GESTION DE LA MARNE :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

\* d'autoriser le Maire à signer la Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. avec le Centre de Gestion de la Marne,

\* de désigner le Centre de Gestion de la Marne en tant que personne morale comme étant son Délégué à la Protection des Données (DPD).

Pendant ses interventions, les interlocuteurs du DPD sont :

- Elu référent : Monsieur Rémy GRELET
- Agent référent : Madame Nathalie FRANZETTI

\* d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.

### **RENOVATION DE LA SALLE DES FETES :**

Mr le Maire présente le projet de rénovation de la salle des fêtes réalisé par le Cabinet JAMAR, Mr Guillaume LEHERLE, Architecte. Ces travaux visent essentiellement à apporter des améliorations notamment au niveau de l'acoustique et de la réduction des consommations énergétiques par l'installation d'une pompe à chaleur, de nouvelles baies vitrées ainsi que par l'amélioration de l'isolation.

Le coût estimatif de ces travaux se monte à : 509 896.09 € TTC pour lesquels la commune peut prétendre à des subventions du département, de la région, de l'Etat (DETR 20 % et DSIL 40 %) ainsi que du FEDER (40 %).

Les travaux pourraient commencer courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2022, la salle des fêtes sera donc fermée à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 jusque fin mars début avril 2023.

### **POINT SUR LES TRAVAUX DE LA PLACE JEAN MOULIN ET DE LA MICRO CRECHE :**

Mr Gilbert PERNET fait le compte-rendu des travaux de voirie, les enrobés ne pourront réaliser qu'à partir de la mi février.

Il en est de même pour les enrobés de la voirie de la micro crèche, de ce fait l'ouverture ne pourra intervenir que fin février début mars.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Grande Rue :**

Mr Thierry GAUTHIER indique que des flèches escamotables vont être installées sur les écluses dans la Grande Rue, afin de mieux matérialiser celles-ci.

#### **Travaux d'élagages :**

Mr Thierry GAUTHIER signale que des arbres sont à élaguer au terrain de football, l'entreprise France ENVIRONNEMENT sera sollicitée pour effectuer ces travaux.

### **DEMOUSTICATION :**

Mr Grelet fait le compte-rendu du traitement des moustiques par granulés réalisés le 15 novembre 2021 par le Syndicat de Démoustication.

Puis il montre un tableau présentant deux possibilités pour la répartition de la dépense soit : moitié à la surface et moitié à l'habitant pour un montant de 8850 €, soit à la surface pour un montant de 7679.48 €.

Le Syndicat se réunira en début d'année 2022 afin de décider du choix de facturation qui devrait se porter sur une répartition à la surface.

### **VŒUX ET BULLETIN INFO :**

Mme Marie-Pierre RAUX indique que cette année encore les vœux ne pourront pas être réalisés dans la salle des fêtes, la commission « Info » réfléchit à la réalisation d'une vidéo.

Un flash code reprenant cette vidéo sera imprimé sur la carte de vœux qui sera distribuée à tous les habitants vers le 15 janvier 2022.

### **DISTRIBUTEUR DE PIZZAS :**

Mr Gilbert PERNET informe le conseil municipal que l'emplacement du distributeur de pizzas a été préparé. La dalle en béton sera réalisée avant le 15 janvier 2022.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22H45.*

Le Maire,  
Bruno ADNET

